

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 12 janvier 2022

MOUVEMENT DE GRÈVE NATIONAL

Perturbations dans les écoles publiques nantaises

jeudi 13 janvier 2022

Le mouvement de grève national et interprofessionnel du jeudi 13 janvier prochain relatif au protocole sanitaire applicable aux écoles occasionnera des perturbations dans certaines écoles, sur les temps scolaire et périscolaire.

La situation des écoles est accessible :

- sur metropole.nantes.fr/greve-ecoles,
- auprès d'Allonantes (02 40 41 9000, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h),
- sur Nantes dans ma poche,
- par voie d'affichage dans les écoles.

Cette situation par école est évolutive, d'une part parce que les agents de la Ville et les animateurs périscolaires ne sont pas tenus de se déclarer grévistes en amont de cette journée, et d'autre part en raison de la crise sanitaire et de l'absence d'agents et d'animateurs qui seraient positifs à la Covid ou cas contact.

Le protocole national lié à la situation sanitaire et mis en place pour l'accueil des enfants impose des règles de non brassage. Ces règles n'autorisent pas l'organisation d'un service d'accueil instauré habituellement par la Ville de Nantes avec l'Accoord, et s'adressant aux enfants des écoles dont le taux d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève dépasse 25 %.

Cependant, **le dispositif spécifique d'accueil des enfants des personnels mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire est maintenu sous la responsabilité de l'Éducation Nationale** (liste et modalités définies par le Ministère de l'Éducation Nationale).

En ce jour particulier de grève, il s'organisera de la manière suivante :

- en cas de fermeture de leur classe, les enfants des personnels mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire pourront être accueillis au sein de leur école habituelle : ils seront orientés vers d'autres classes non fermées de leur école.
- en cas de fermeture totale de l'école, un accueil spécifique sera assuré par l'Éducation Nationale, sur une école spécifiquement mise à disposition par la Ville. Les équipes enseignantes préviendront les familles concernées et leur proposeront ce service. L'accueil périscolaire de ces enfants sera assuré par la Ville de Nantes et Léo Lagrange Ouest.